

Depuis longtemps, les juristes japonais ont marqué leur intérêt pour la doctrine juridique française, que ce soit en droit civil, en droit administratif, en droit constitutionnel ou en histoire ou en théorie du droit. Ce cas fournit un exemple paradigmatique de l'usage des travaux scientifiques français.

Dans le domaine du droit public, il s'agit de connaître et comprendre les usages de la doctrine française et d'en discuter. Cette réflexion présente un intérêt indéniable pour la méthodologie et les recherches en droit comparé ainsi que pour l'appréhension des modes de circulation internationale des idées et des concepts.



## Samedi 15 septembre

14h00-14h30

### Allocution de bienvenue :

Ryuichi IIDA (Professeur émérite à l'Université de Kyoto, Président de l'Association japonaise du droit mondial)

### Présentation introductive :

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS et Pierre BRUNET (Université de Paris Ouest)

## Première Partie : Pensée et théorie constitutionnelles : quelles interactions?

15h00-18h00

### I) Droit constitutionnel japonais en Europe :

Otto PFERSMANN (Université de Paris I)

« Que sait-on vraiment du droit constitutionnel japonais en Europe? »

### II) Droit constitutionnel européen au Japon :

Hajime YAMAMOTO (Université Keio)

« Une idée constitutionnaliste japonaise d'avant-guerre face au Kokutai : Cas de Tatsukichi Minobe »

Discussion

### III) Le « global constitutionalism » est-il possible? :

Guillaume TOUSSEAU (Sciences-Po Paris)

« Heurs et malheurs des dialogues transconstitutionnels.

Remarques sur le raisonnement des juridictions dans le cadre du "constitutionnalisme global" »

Discussion

### IV) Transferts des concepts juridiques en droit privé :

Naoki KANAYAMA (Université Keio)

« Le caractère non-occidental du Minpō, réalité ou mythe ? »

Discutants : Jean-Louis Halperin (École Normale Supérieure)  
Mikhaïl Xifaras (Sciences-Po Paris)

Discussion

## Dimanche 16 septembre

## Deuxième Partie : Études de cas

9h30-12h00

### I) Libertés publiques / Droits de l'homme :

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (Université de Paris Ouest)

« Entre droits de l'homme et droits fondamentaux : les infortunes de la notion de libertés publiques en Espagne. Analyse d'une réception terminologique écourtée »

Takeshi INOUE (Université d'Okayama) :

« Entre droits fondamentaux et libertés publiques : les différentes modalités de la protection des droits de l'homme »

Discussion

### II) Droit des travailleurs :

Éric MILLARD (Université de Paris Ouest)

« La question du droit de grève »

Kensuke EBIHARA (Université Meiji-gakuin)

« Protection des droits fondamentaux des travailleurs au Japon »

### III) Liberté universitaire :

Yoshinobu MIZUTORI (Université préfectorale d'Osaka)

« Liberté universitaire : un concept dépassé »

Discussion

(Pause déjeuner)

14h00-17h00

### IV) Souveraineté et Représentation :

Pierre BRUNET (Université de Paris Ouest)

« Représentation et élection de l'exécutif »

Masahito TADANO (Université Hitotsubashi)

« La notion de représentation au Japon »

Discussion

### V) État, Administration et Démocratie :

(1) Droit administratif :

Yukio OKITSU (Université de Kobe)

« L'administration et son juge au Japon et en France : un essai de comparaison »

(2) Démocratie Locale :

Christophe CHABROT (Université de Lyon II)

« Considérations sur la démocratie intégrative locale française »

Hiroshi OTSU (Université Seijo)

« "Politique décisionnable" dans la vie nationale et celle locale au Japon »

Discussion